Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 13/09/2024
ID : 048-214800567-20240910-DE2024_23-BF

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
☏ 04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	10/09/2024
date de convocation :	03/09/2024

n° de délibération : DE2024 - 23

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Budget Primitif Annexe « Eau – assainissement » : décisions modificatives n°1

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir…)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire précise qu'il y a lieu d'ouvrir une nouvelle opération d'équipement : « Zonage d'assainissement » ; ainsi que de prévoir quelques décisions modificatives.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
art/ch	*libellé*	*montant*
	TOTAL	**0.00**

RECETTE		
art/ch	*libellé*	*montant*
	TOTAL	**0.00**

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
pg	*art/ch*	*libellé*	*montant*
135	2315/23	Rénovation conduite AEP	- 10 000.00
136	2315/23	Zonage d'assainissement	+ 10 000.00
		TOTAL	**0.00**

RECETTES			
pg	*art/ch*	*libellé*	*montant*
		TOTAL	**0.00**

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

MAIRIE D'ESCLANEDES (Lozère)

Le Maire certifie sous sa responsabilité :
- le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr